



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

AR08048DGER

**ARRÊTÉ du 11 décembre 2008**

**portant nomination des membres de la commission technique spécialisée « développement agricole et rural » du conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire.**

**Le ministre de l'agriculture et de la pêche**

Vu le code rural, notamment l'article D.611-15;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

La commission technique spécialisée « développement agricole et rural » du conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire prévue à la sous section 3 de la section 2 du chapitre I du titre I du livre VI sera composée pour les années 2009, 2010 et 2011 des membres suivants :

- représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilités en application de l'article 3 du décret n° 90-187 du 28 février 1990 modifié relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions, et leurs suppléants, nommés sur proposition des organisations intéressées :
  - FNSEA : MM. Dominique Barrau, Gilbert Limandas, Régis Chevalier, Christophe Terrain, Roger Verger;
  - Jeunes agriculteurs: MM. Bruno Ledru, Emmanuel Lachaize;
  - Confédération paysanne : MM. Jean-Jacques Bailly, André Bouchut;
  - Coordination rurale : M. Michel Verrier ( suppléant : M. Alain Sambourg);

- représentants de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture :
  - MM. Joseph Giroud, Michel David, Jean-Pierre Leveillard;
  
- représentant de la confédération nationale de la mutualité, du crédit et de la coopération
  - M.François Toulis;
  
- représentant du ministère de l'agriculture et de la pêche
  - M. Jean-Marie Aurand;
  
- représentant de l'association de coordination technique agricole
  - M. Eugène Schaeffer;
  
- représentant du ministre chargé de la recherche
  - M. Daniel Richard-Molard.

## **Article 2**

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel.

Fait à Paris, le 11 décembre 2008

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,  
Pour le ministre et par délégation :  
Le directeur général de l'enseignement et de la recherche

Jean-Louis BUËR